

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 10 mai 2021.

12 mai 2021

- Rés. #21-162** Approbation de l'avis de convocation avec l'ajout de la demande d'aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale au point 4.6.
- Rés. #21-163** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #21-164** Autorisation à augmenter le budget de 8 000 \$ pour un montant total de 20 000 \$ plus taxes applicables pour la mise à jour du plan d'intervention à la firme WSP Canada Inc.
- Rés. #21-165** Appui au projet pour les travaux UV à la station d'épuration des eaux usées et que la quote-part du financement des travaux de la Municipalité au montant de 238 128 \$ soit remboursée par le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).
- Rés. #21-166** Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement # 15-679 (rue du Renard) soit réduit de 225 000 \$ à 174 500 \$.
- Rés. #21-167** Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement # 15-681 (rue de la Savane) soit réduit de 380 000 \$ à 352 600 \$.
- Rés. #21-168** Autorisation que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement # 16-700 (rue du Faubourg) soit réduit de 285 000 \$ à 268 000 \$.
- Rés. #21-169** Autorisation à présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, à confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et à reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
- Rés. #21-170** Acceptation de la demande de dérogation mineure au 164, rue de Vancouver visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la totalité de la toiture est d'une pente de 2/12 et à permettre que la largeur du bâtiment principal soit de 1,2 mètre et que le garage attaché au bâtiment principal représente 84 % de la largeur totale de la façade du bâtiment alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal peut être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci et alors que le règlement de zonage prescrit, à l'annexe J, que la largeur minimale exigée du bâtiment principal est de 8 mètres et à l'article 130, que la proportion du garage attaché ne doit pas être supérieure à 50 % de la largeur totale de la façade du bâtiment auquel il est attaché.
- Rés. #21-171** Acceptation de la demande de dérogation mineure au 199, rue de Cortina visant à permettre l'aménagement d'un revêtement métallique gris foncé et imitation bois sur une superficie excédant 30 % de l'ensemble des murs extérieurs du bâtiment sous condition que le revêtement métallique gris foncé situé au pourtour de la fenêtre horizontale F7 de la feuille A7 soit remplacé par de la pierre ou en bois métallique.
- Rés. #21-172** Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :
- | Adresse | Type de demande | Recommandations CCU |
|-----------------------|--|---------------------|
| 264, rue de Vancouver | Construction résidence unifamiliale isolée | #21-64 |
| 199, rue de Cortina | Construction résidence unifamiliale isolée | #21-66 |
- Rés. #21-173** Accord d'un permis de construction pour les projets suivants :
- | Adresse | Type de demande | Recommandations CCU |
|-------------------------------|--|---------------------|
| 102, rue de Nagano | Construction résidence unifamiliale isolée | #21-78 |
| 18, rue du Lac-d'Argent | Construction résidence unifamiliale isolée | #21-79 |
| 462, chemin des Trois-Castors | Construction résidence unifamiliale isolée | #21-80 |
| 83, rue du Marais | Construction bâtiment complémentaire | #21-83 |

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 10 mai 2021.

12 mai 2021

| | | |
|-----------------------------|---|--------|
| 105, rue du Faubourg | Construction bâtiment complémentaire | #21-84 |
| 105, rue du Faubourg | Rénovation résidence unifamiliale isolée | #21-85 |
| 89-91, rue du Blé | Rénovation résidence unifamiliale jumelée | #21-86 |
| 76, rue des Pics | Rénovation résidence unifamiliale isolée | #21-87 |
| 2263, avenue Royale | Rénovation résidence unifamiliale isolée | #21-88 |
| 21, rue du Vallon-du-Skieur | Rénovation résidence unifamiliale isolée | #21-89 |

Rés. #21-174

Adoption du règlement #21-801 modifiant le règlement de circulation #00-407 concernant l'ajout de signalisation d'interdiction de stationnement dans les rues de la municipalité.



Martin Leith, secrétaire-trésorier